

Jeux olympiques—Financement

La pièce à plus forte teneur en or sera plus épaisse, plus lourde, cela va de soi. L'or n'est pas le plus léger des matériaux. La pièce sera mieux finie. Elle sera destinée à un marché particulier. Les Canadiens pourront acheter à \$110 ou \$115 la pièce de \$100 ou encore la pièce reconnue à moins forte teneur en or, réservée à un marché canado-européen particulier. Nous ne nions pas qu'une pièce contiendra plus d'or et se vendra plus cher.

Changer simplement le motif de ces pièces n'empêchera pas la contrefaçon. Pour quelqu'un d'habile, il serait facile de faire croire à un autre que le motif de la pièce de \$100 est réellement celui de la pièce de \$150. On pourrait faire passer l'un pour l'autre. Cela en soi n'empêchera pas la falsification, et ce n'en est pas le but. Nous n'avons jamais caché le fait que nous allons produire deux pièces, l'une pour le marché numismatique, qui n'est pas exclusif à l'Europe, mais englobe des centaines de milliers d'adeptes au Canada. Par ailleurs, l'autre pièce n'est pas non plus réservée aux Canadiens. Ce qui importe, dans la plupart des cas, c'est que ce sont des pièces du royaume. Pour la protection des Canadiens, ces pièces valent \$100; si les gens le veulent, ils pourront toujours aller les échanger à la banque.

Nous ne dupons pas les Canadiens, pas plus qu'on pourrait dire que nous les dupons avec un billet de \$10 simplement parce que la valeur du papier-monnaie n'est que d'environ 22c. Peut-être le trésor canadien s'enrichit-il de 40 ou 50 millions de dollars par année en vertu de ce que nous appelons le seigneurage, soit la valeur résiduelle après déduction des frais de production des pièces, de la valeur du métal brut, du montant des frais généraux, des frais d'exploitation de la Monnaie et de la valeur des pièces qui disparaissent du pays. La valeur nominale à laquelle nous vendons les pièces aux banques s'élève certaines années à 50 ou 60 millions de dollars, et je pense qu'en 1968 ce chiffre a frôlé les 90 millions.

La Monnaie existe pour fonctionner, sinon à profit, du moins pour faire ses frais. Elle fonctionne à profit, ce qui est tout à son honneur. N'ayons pas l'illusion que lorsque nous achetons une pièce de 50c, nous obtenons du métal d'une valeur de 50c, parce que ce n'est pas le cas. Et quand nous achèterons une pièce de \$100, nous n'obtiendrons pas de l'or pour une valeur de \$100, comme le réclamait le député. La production de ces pièces entraîne des frais généraux, des frais de mise en marché et toutes les autres dépenses imaginables, et il nous fait réaliser un profit raisonnable à verser dans les coffres du COJO.

Nous n'avons pas l'intention de nous rendre ridicules en amenuisant la proportion d'or. Si nous le faisons, le profit serait énorme, mais il nous serait impossible de vendre les pièces aux gens qui achètent dans le désir de faire de la spéculation. Aussi devons-nous en arriver à un juste milieu. Nous avons besoin d'une certaine latitude parce qu'il est très concevable que le prix de l'or puisse fluctuer librement l'an prochain et qu'il nous faille prendre le même genre de décisions que nous avons prises à l'égard de la deuxième émission de nos pièces d'argent. Nous avons décidé d'en maintenir le titre, mais nous n'avons pas eu d'autre choix que d'augmenter le prix des pièces de la deuxième émission par rapport à celles de la première qui, les députés s'en rappellent sans doute, se vendaient à leur valeur nominale. C'est parce que l'argent à \$2 se vendait plus de \$4 et qu'il fallait faire un choix difficile entre réduire la quantité d'argent, réduire la valeur nominale de la pièce ou maintenir le contenu d'argent et augmenter la valeur nominale. Nous avons opté pour le maintien de la valeur de notre pièce. C'est ce que j'ai dit que nous ferions

dans une telle situation. C'est exactement ce que j'ai dit, et je n'aime donc pas qu'on insinue que j'ai quelque chose à cacher. Il n'y a rien à cacher.

• (1600)

J'ai clairement déclaré au comité que je m'en remettais à lui. Je ne sous-estime pas le comité—il n'y a pas de robots. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a un point de vue différent du mien, mais c'est son droit et privilège de l'exprimer. Si le comité veut présenter son propre amendement, c'est son droit, tout comme ce serait celui de la Chambre. Je dois dire à l'honorable député qu'il aurait été plus convaincant s'il avait présenté son argument de façon plus positive. Je recommande le rejet de la motion n° 1, monsieur l'Orateur.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'entre dans ce débat à moitié intéressé comme je n'y ai pas participé jusqu'ici. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a présenté la position de notre parti. Je décide habituellement de l'attitude que je vais prendre sur une question, et il a donc été assez rafraîchissant d'arriver et d'écouter les arguments du motionnaire de l'amendement et la défense du ministre. Je dois dire que le ministre a perdu. Je ne crois pas qu'il ait présenté une défense valable, et je suis porté à voter en faveur de cet amendement à moins qu'il ne présente une meilleure explication. Le ministre est un des députés les plus persuasifs et sympathiques, mais il n'a pas été très persuasif aujourd'hui.

Le ministre dit que ce programme ne coûtera rien aux Canadiens. Peut-être pas dans le sens que nous allons percevoir des taxes à cette fin, mais si les Canadiens payent une subvention astronomique, ils renoncent à des revenus qui seraient allés à la Monnaie. Il n'y a pas de différence entre payer l'argent à l'aide de taxes ou renoncer à des droits à des revenus: c'est la même chose en fin de compte. Je ne me plains pas que nous aidions les Jeux olympiques, mais je ne suis pas pour autant d'accord avec l'argument du ministre qui prétend que cela ne coûte rien aux Canadiens; c'est faux.

Le ministre compare les pièces d'argent avec les pièces d'or, mais ce sont deux choses différentes. Si vous émettez une pièce d'argent de \$5, les gens ne vont pas la monnayer pour son poids en argent. Mais il s'agit ici d'une pièce de \$100 qui sera vendue pour son poids d'or et non pas comme monnaie. Les gens ne vont pas se promener avec des pièces d'or dans leurs poches pour aller s'acheter des sous-vêtements. Ils vont les amasser pour leur beauté et l'or qu'elles contiennent. Vous ne pouvez pas comparer les pièces qui se monnaient à leur valeur faciale avec les pièces d'or.

Cela nous amène à la question de l'intégrité des pièces de monnaie. La question semble préoccuper terriblement le ministre. La pièce de \$5 a déjà suscité beaucoup de discussion et une certaine spéculation et cela ira bien plus loin pour la pièce d'or. Si vous modifiez la quantité d'or sans que les gens qui achèteront la pièce ne puissent directement s'en rendre compte, vous jetterez le discrédit sur la monnaie canadienne. Les gens sans scrupules pourront offrir la monnaie à des prix d'aubaine. Voilà ce qui va se passer et qui en blâmera-t-on? Ce sera non pas les négociants, mais les Canadiens en général. Tous ceux qui auront à faire ce genre de plainte, que ce soit en Angleterre, en Inde ou en Afrique, pourront sans doute écrire au ministre pour lui demander une copie de son discours, mais ce n'est pas cela qui sauvera la réputation du Canada dans le monde.